



# Mémoire

présenté au

**Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes**

par le

**Syndicat des employés de CKAC**  
SECTION LOCALE 2829 DU SCFP

À L'OCCASION DE L'ACHAT DE RADIOMÉDIA PAR LE GROUPE MORIN-CHAMBERLAND

Demandes	2003-1354-4, 2003-1356-0, 2003-1357-8, 2003-1358-6,
n <sup>os</sup> :	2003-1359-4, 2003-1360-2, 2003-1361-9, 2003-1362-7

— Avis public CRTC 2003-11 —

JANVIER 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>OBSERVATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>6</b>

## PRÉAMBULE

Le Syndicat des employés de CKAC (SCFP – 2829) accueille de façon positive le projet, mis de l'avant par le groupe Morin-Chamberland, d'acquérir les actifs de Radiomédia et de CFOM-FM, de même que ses engagements face à la radio AM en général.

Ceci dit, nous croyons pouvoir apporter un éclairage intéressant et particulier au dossier étudié par le Conseil. Nous profitons donc de l'occasion pour réitérer au Conseil notre intérêt et notre entière collaboration.

Nous désirons être entendus lors de l'audience publique du mois de février 2004.

## INTRODUCTION

- 1- Pour la troisième fois en moins de trois ans, les stations de Radiomédia sont mises en vente. Les raisons profondes de cette troisième audience nous échappent encore, puisque le Conseil avait accepté que les stations de Radiomédia soient acquises par Astral Media, à la suite de la première audience, à l'automne 2001.
- 2- Sans vouloir revenir sur le passé, nous demeurons convaincus que cette décision était la bonne et que sa mise en application aurait déjà permis à la radio AM de revivre.
- 3- La radio AM de langue française au Québec bat de l'aile depuis plusieurs années et ce délai n'aura servi, somme toute, qu'à l'affaiblir encore plus et qu'à mélanger les cartes au sujet des champs de compétence de certains organismes réglementaires fédéraux.

## OBSERVATIONS

- 4- Nous saluons la volonté du groupe Morin-Chamberland de relancer la radio AM au Québec. Nous ne pouvons qu'applaudir le fait que deux entrepreneurs soient prêts à investir temps et argent pour la survie de Radiomédia.
- 5- Depuis au moins quinze ans, les grandes sociétés québécoises de radiodiffusion ont essentiellement développé la radio FM, au détriment de leurs propriétés sur la bande AM. Ainsi, pour la première fois depuis bien longtemps, une compagnie voit le jour dans le seul but de relancer et de développer exclusivement la radio AM de langue française au Québec.
- 6- Le projet du groupe Morin-Chamberland a la particularité d'être clair et précis à plusieurs points de vue. Les enjeux locaux, de même que les moyens à prendre pour faire revivre les différentes stations, y sont bien expliqués. Nous soulignons également le fait que les promesses en termes d'accroissement des effectifs journalistiques aient été transformées en chiffres, ce qui contraste beaucoup avec les projets précédents des dernières années.
- 7- Nous saluons aussi le fait que le groupe Morin-Chamberland s'engage à respecter toutes les conditions de licence et tous les engagements qui ont été pris, en ce qui concerne les seuils minimaux d'heures de programmation locale et de nouvelles, et même, à les dépasser.
- 8- Nous appuyons sans réserve les acheteurs, lorsqu'ils demandent au Conseil de considérer les deux composantes (AM et FM) comme indissociables. À notre avis, il faut donc accepter ou rejeter en bloc la présente transaction. Nous les appuyons aussi dans leur raisonnement, lorsqu'ils font état des avantages tangibles et intangibles de la transaction.

- 9- Bref, le plan de développement proposé nous semble l'un des meilleurs à avoir été présenté au Conseil depuis de très nombreuses années. De plus, il a la particularité de ne pas soulever les éternels problèmes de convergence, de propriétés croisées ou de propriétés multiples, comme ce fut le cas pour d'autres projets.
- 10- Ceci dit, nous éprouvons des inquiétudes quant à la capacité financière des acheteurs de mettre en oeuvre le plan de relance proposé. Pour utiliser une expression à la mode, il est vrai que la « réingénierie » de Radiomédia va permettre à la compagnie de disposer de certaines ressources financières, mais jusqu'à quel point ?
- 11- Il est possible qu'une réaffectation des dépenses ne puisse pas libérer les sommes nécessaires pour relancer les stations de Radiomédia et replacer l'entreprise en situation profitable.
- 12- À l'heure actuelle, la station CKAC de Montréal constitue *la vache à lait* du réseau Radiomédia, en termes de revenus et de profits. Or, CKAC évolue dans un milieu très concurrentiel et il est clair que les départs annoncés et à venir de certaines personnes-clés de CKAC auront un effet direct sur la rentabilité de la station et du réseau.
- 13- Contrairement à la radio FM, la radio AM repose bien souvent sur des personnalités du monde des communications. Le départ ou l'arrivée d'une personnalité peut modifier radicalement le paysage radiophonique d'une région et, par conséquent, la rentabilité d'une station.
- 14- Nous croyons aussi que les documents soumis au Conseil ne sont pas suffisamment explicites quant aux investissements en termes d'équipements. La vérité, c'est qu'à l'heure actuelle, le réseau Radiomédia relève encore du monde virtuel, même dix ans après sa naissance.

- 15- Les salles de nouvelles sont sous-équipées en termes de matériel. Les équipements sont incompatibles entre eux et à l'heure des micro-ondes, des satellites et de l'Internet haute-vitesse, les communications entre les différentes stations du réseau relèvent bien plus des années 70 que des années 2000.
- 16- Bref, il y a certainement de nombreux avantages dans le fait d'être indépendants, autonomes et de ne pas appartenir à de grands groupes de radiodiffusion, mais il existe aussi des désavantages, surtout dans le contexte actuel. Et, en cas de problèmes, la marge de manœuvre des acheteurs nous semble bien mince sinon inexistante, à moins de sabrer dans les dépenses.
- 17- Le Conseil peut et doit questionner les acheteurs sur leurs intentions. Si l'étape de l'assainissement de la situation financière échoue, sont-ils prêts à injecter de l'argent nouveau? Ont-ils prévu que des soubresauts importants peuvent survenir dans les prochaines années? En cas de problèmes financiers, ont-ils simplement l'intention de remettre les stations de radio en vente? Peut-on simplement les fermer en cas de non-réussite?
- 18- Quelle sera leur attitude si les profits de CKAC disparaissent et qu'il n'est plus possible d'éponger les pertes des autres stations, comme c'est le cas actuellement? Va-t-on couper à CKAC pour sauver les autres? À notre avis, les effectifs à CKAC, et probablement ailleurs, ne peuvent plus être réduits et constituent un strict minimum à la réalisation de leurs objectifs.
- 19- À ce sujet d'ailleurs, le plan d'affaire proposé demeure étrangement silencieux en ce qui touche le développement de CKAC dans le futur. Les nouveaux propriétaires s'engagent-ils à maintenir les effectifs des nouvelles à leur niveau actuel, puisque l'information constitue la pierre angulaire de leur plan de relance?

- 20- L'investisseur principal, Gaétan Morin, nous est totalement inconnu. Nous ne l'avons jamais rencontré. Monsieur Morin a connu une carrière brillante dans le monde de l'édition, mais son investissement dans le monde de la radiodiffusion constitue pour lui une première expérience. Comment réagira-t-il si ses prévisions financières ne se réalisent pas?

## CONCLUSION

- 21- La radio axée sur l'information et le contenu verbal a encore sa place, nous en sommes convaincus. Actuellement, elle loge essentiellement sur la bande AM, au sein des stations Radiomédia, alors que tous les autres formats ont déménagé sur la bande FM. Pour sauver ce type de radio, tous les acteurs impliqués doivent s'unir et s'entraider, y compris le Conseil dans le cadre de ses décisions futures.
- 22- Nous ne doutons pas de la bonne volonté du groupe Morin-Chambeland de développer et d'exploiter à fond les stations visées par cette demande. Le sérieux démontré dans le passé par ces deux investisseurs, chacun dans leur domaine, témoigne en leur faveur.
- 23- Mais dans l'intérêt public, nous croyons aussi qu'avant d'approuver le projet, le Conseil doit poser des exigences financières précises à l'égard de l'investisseur principal, puisque le plan ne prévoit aucune injection d'argent nouveau. De plus, le Conseil doit clarifier les véritables intentions des investisseurs en cas de problèmes financiers graves. Leur plan d'affaire repose sur des engagements fermes, mais aussi sur d'éventuelles ententes de partenariat qui, à ce stade-ci, sont toujours à l'étape de souhaits.

-----FIN DE DOCUMENT-----

**SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE CKAC**  
SECTION LOCALE 2829 – SCFP

---

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100  
Montréal (Québec) H2M 2V9  
Téléphone : (514) 384-9681 – Télécopieur : (514) 384-9680

2004-01-22  
/nr siepb-491